

Exemple de conclusion lorsqu'il n'y a pas trace de plagiat

Cher xxx,

Nous avons soumis à l'analyse du logiciel les 15 documents que vous nous avez remis pour constater des faits de plagiats de Monsieur xxx à votre encontre.

Nous avons ensuite affiné l'analyse en ôtant, par exemple, certaines sources détectées par le logiciel : ainsi avons-nous procédé lorsque vos documents sont comparés à eux-mêmes.

Nous vous transmettons, en pièce jointe, les rapports récapitulatifs.

Ceux-ci ne détectent pas de similitudes probantes entre vos travaux et ceux de Monsieur xxx.

Comme vous pourrez le constater, les similitudes concernent essentiellement des recensions sur Gallica (par exemple) ou des sources utilisées par vous-même et par Monsieur xxx.

Nous vous invitons donc à établir précisément ce qui vous a amené à penser que vous avez été plagié, car, en l'absence de faits indiscutables, nous ne pouvons pas intervenir.

Nous attirons votre attention sur le fait que le vol des idées ne constitue pas en soi-même un plagiat, et donc ne relève pas de notre compétence. Il est essentiel, si vous souhaitez aller de l'avant avec une accusation de la sorte, que vous soyez appuyé par des témoins directs et impartiaux de ces faits.

Nous sommes à votre disposition pour toute précision souhaitée et je vous prie de recevoir nos sincères salutations.

xxx